



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PRÉFÈTE DU RHÔNE

Direction départementale des  
territoires

### COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

DDT 69/SBA/ACCESS

Dossier suivi par :  
Lucie BRUYERE

**Sous commission départementale d'Accessibilité**

Tél. : 04 78 62 54 23

**Réunion du mardi 26 novembre 2024**

lucie.bruyere@rhone.gouv.fr

### AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

#### Procès verbal de la réunion

#### Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation

Arrêté du 8 décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation ;

**DOSSIER N° AT 069 091 24 0 0020**

**Commune : GIVORS**

**Demandeur : CARREFOUR GIVORS** représenté(e) par DUVAL Olivier

Adresse du demandeur : ZI Vallée du GIER - CC les 2 Vallées 69700 GIVORS

**Nom établissement : Carrefour Givors**

Adresse des travaux : ZI la vallée du Gier - CC les 2 Vallées 69700 GIVORS

Type : M Magasins de vente, centres commerciaux / Catégorie ERP : 1

**Nature des travaux :**

Travaux d'aménagement

de la surface de vente du centre commercial Carrefour

**Demande de dérogation : non**

Le projet concerne le réaménagement de l'espace vente de l'enseigne Carrefour : déplacement des gondoles et meubles froids.

Les lignes de caisse et l'espace accueil ne sont pas modifiés.

Une cabine d'essayage est présente. La notice indique la présence d'une porte avec barre de tirage et d'une barre verticale d'appui. Il est mentionné que la cabine d'essayage est sans siège, ce qui n'est pas conforme. Les plans fournis, difficiles à lire, ne permettent pas de vérifier l'ensemble des règles.

**Prescription : Un espace de manœuvre de porte devra être respecté pour entrer dans la cabine d'essayage. La cabine adaptée doit comporter en dehors du débattement de porte : un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour (diamètre 1,50 m) et un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position " debout ".**

## MOTIVATION

**- sur l'autorisation : Favorable avec une prescription**

**Prescription :** Un espace de manœuvre de porte devra être respecté pour entrer dans la cabine d'essayage. La cabine adaptée doit comporter en dehors du débattement de porte : un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour (diamètre 1,50 m) et un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position " debout ".

\*\*\*\*\*

## AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet. Cet avis est assorti de la prescription énoncée ci-dessus.

A LYON, le mardi 26 novembre 2024  
Pour la Préfète  
La présidente de la commission

Lucie BRUYERE